

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

22 JUIN 2006

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2006 (1)

—

PROGRAMME JUSTIFICATIF

—

(1) Voir Doc. n°274 (2005-2006) n°1

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Chapitre I - Services généraux	
Division organique 01 - Dotation au Parlement et au Médiateur de la Communauté française	4
Division organique 06 - Cabinets ministériels	4
Division organique 10 - Services du Gouvernement de la Communauté française et Organismes non rattachés aux divisions organiques	5
Division organique 11 - Affaires générales - Secrétariat général	5
Division organique 12 - Informatique	7
Division organique 13 - Gestion des immeubles	8
Division organique 14 - Relations internationales et actions du fonds social européen	8
 Chapitre II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	
Division organique 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	9
Division organique 16 - Santé	11
Division organique 17 - Aide à la Jeunesse	12
Division organique 19 - Enfance	14
Division organique 20 - Affaires générales - Culture	14
Division organique 21 - Arts de la Scène	15
Division organique 22 - Livre	18
Division organique 23 - Jeunesse et Education permanente	18
Division organique 24 - Patrimoine culturel et Arts plastiques	19
Division organique 25 - Audiovisuel et Multimédia	20
Division organique 26 - Sport	21

	<u>Page</u>
Chapitre III - Education, Recherche et Formation	
Division organique 40 - Services communs, Affaires générales, Recherche en éducation, Pilotage de l'Enseignement (interréseaux) et Orientation - Relations internationales	23
Division organique 41 - Inspection de l'Enseignement	24
Division organique 44 - Bâtiments scolaires	25
Division organique 45 - Recherche scientifique	25
Division organique 47 - Allocations et prêts d'études	27
Division organique 48 - Centres P.M.S.	27
Division organique 50 - Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française	28
Division organique 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	29
Division organique 52 - Enseignement secondaire	33
Division organique 53 - Enseignement spécial	36
Division organique 54 - Enseignement universitaire	38
Division organique 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles	41
Division organique 56 - Enseignement de Promotion sociale	44
Division organique 57 - Enseignement artistique	46
Division organique 58 - Enseignement à Distance	48
Chapitre IV - Dette publique de la Communauté française	
Division organique 85 - Dette directe	49
Division organique 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des Institutions universitaires	49
Chapitre V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	
Division organique 90 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française	50

**CHAPITRE I
SERVICES GENERAUX**

**DIVISION ORGANIQUE 01
DOTATION AU PARLEMENT ET AU MEDiateUR DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

PROGRAMME 1 - DOTATION

11. Charges diverses

- 01.31 11 Dotation au Parlement de la Communauté française
Réduction : - 98 milliers d'euros

**DIVISION ORGANIQUE 06
CABINETS MINISTERIELS**

PROGRAMME 0 - GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

01. Cabinet de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

- 12.06 01 Indemnités de logement
Réduction : - 7 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

- 74.01 01 Dépenses patrimoniales du cabinet
Réduction : - 16 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

02. Cabinet de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales

- 12.19 02 Frais de fonctionnement du cabinet
Réduction : - 14 milliers d'euros
Diminution des crédits de Cabinet liée au tassement du paramètre d'inflation

03. Cabinet du Vice-Président et Ministre du Budget et des Finances

- 11.02 03 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Réduction : - 10 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

04. Cabinet du Ministre de la Fonction publique et des Sports

- 11.02 04 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Réduction : - 8 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

05. Cabinet de la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse

- 11.02 05 Traitements et indemnités du personnel du cabinet
Réduction : - 9 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

06. Cabinet de la Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé

- 74.01 06 Dépenses patrimoniales du cabinet
Réduction : - 10 milliers d'euros
Adaptation des prévisions d'indexation à l'indice réel

DIVISION ORGANIQUE 10
SERVICES DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ET ORGANISMES NON
RATTACHES AUX DIVISIONS ORGANIQUES

PROGRAMME 5 - CELLULE PERMANENTE D'ASSISTANCE EN MATIERE ADMINISTRATIVE
ET PECUNIAIRE DES CABINETS

51. Dépenses de personnel

- 11.02 51 Traitements et indemnités du personnel
Réduction : - 18 milliers d'euros
 Transfert vers les A.B.12.04.52 et 74.01.52

52. Frais de fonctionnement

- 12.04 52 Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie
Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros
 Augmentation due à l'avenant de la convention
- 74.01 52 Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
 Remplacement de matériel informatique et achat de serveurs

DIVISION ORGANIQUE 11
AFFAIRES GENERALES - SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Dépenses de personnel

- 11.03 01 Personnel statutaire
Réduction : - 1000 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.11.04.01
 Nouvelle estimation en fonction des dépenses réelles

- 11.04 01 Personnel autre que statutaire
Crédit supplémentaire : 1593 milliers d'euros
 Nouvelle estimation en fonction des dépenses réelles

02. Biens, services, indemnités, assurances, fournitures, équipement, imprimerie et provisions

- 01.03 02 Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index
Réduction : - 33000 milliers d'euros
- 01.06 02 Provision d'index pour les organismes d'intérêts publics (nouveau)
Réduction : - 166 milliers d'euros
- 11.31 02 Provision litige contentieux ONSS et honoraires d'avocats dans le cadre de la récupération d'indus
Crédit supplémentaire : 305 milliers d'euros
 Nouvelle estimation en fonction de l'évolution du dossier
- 12.03 02 Dépenses de consommation énergétique
Crédit supplémentaire : 27 milliers d'euros
 Augmentation du prix de l'énergie

03. Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique

- 12.01 03 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais

Crédit supplémentaire : 61 milliers d'euros

Adaptation aux besoins réels

06. Médecine du travail

- 12.34 06 Conventions inhérentes à la Médecine du travail

Réduction : - 27 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

08. Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française - Fonds Ecureuil

- 41.42 08 Dotation au Fonds Ecureuil

Réduction : - 885 milliers d'euros

Nouvelle estimation de la dotation

PROGRAMME 2 - FORMATION - RECRUTEMENT - SELECTION**21. Formation**

- 01.04 21 Dépenses de toute nature pour la simplification administrative

Réduction : - 133 milliers d'euros

Transfert vers l'A.B.11.04.01

PROGRAMME 3 - INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANCAISES ET DE LA WALLONIE-BRUXELLES**31. Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française**

- 12.25 31 Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales en matière d'information, de rayonnement et de promotion de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des valeurs démocratiques qu'elle défend

Réduction : - 51 milliers d'euros

Crédit jugé suffisant

- 33.05 31 Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté Wallonie-Bruxelles et des valeurs démocratiques qu'elle défend, en Belgique et à l'étranger

Réduction : - 15 milliers d'euros

Transfert vers l'A.B.01.02.40 de la D.O.40

32. Egalité des chances

- 12.30 32 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté Wallonie-Bruxelles

Réduction : - 49 milliers d'euros

Transfert vers l'A.B.41.01.32

- 41.01 32 Financement de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et l'Etat fédéral relatif à la gestion financière des coordinations provinciales pour l'égalité entre les femmes et les hommes (nouveau)

Crédit supplémentaire : 49 milliers d'euros

Nouvelle allocation de base

34. Manifestations diverses

- 12.71 34 Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives

Crédit supplémentaire : 35 milliers d'euros

Adaptation du crédit en fonction des projets en cours

- 33.02 34 Subventions diverses à des actions de visibilité de la Communauté Wallonie-Bruxelles, notamment par la pratique sportive
Réduction : - 60 milliers d'euros
 Transfert partiel vers l'A.B.12.71.34

PROGRAMME 5 - CABINETS DISSOUS

50. Charges liées aux cabinets dissous

- 11.03 50 Charges de personnel liées aux cabinets dissous
Crédit supplémentaire : 500 milliers d'euros
 Paiement de factures liées aux rémunérations (43 dossiers) et incapacité de travail (2 personnes) de membres de cabinets dissous
- 11.06 50 Traitement et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge
Crédit supplémentaire : 31 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

PROGRAMME 7 - CORPS INTERMINISTERIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT

70. Frais de fonctionnement des Commissaires

- 12.06 70 Loyers
Crédit supplémentaire : 32 milliers d'euros
 Augmentation des coûts liés à l'énergie
Crédits supplémentaires années antérieures : 22 milliers d'euros
 Décompte 2004-2005
 Crédits en provenance des A.B.12.07.13 et 12.08.13 de la D.O.13

PROGRAMME 8 - CELLULE FISCALE ET CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIERES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

80. Cellule fiscale et cellule d'informations financières

- 11.01 80 Traitements et indemnités du personnel (nouveau)
Crédit supplémentaire : 64 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base
- 12.01 80 Frais de fonctionnement (nouveau)
Crédit supplémentaire : 24 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base
- 74.01 80 Dépenses patrimoniales (nouveau)
Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base

DIVISION ORGANIQUE 12 INFORMATIQUE

PROGRAMME 1 - INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

14. Dotation ETNIC - Cyberécoles

- 41.01 14 Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)
Réduction : - 47 milliers d'euros
 Actualisation du calcul de la dotation sur base de l'indice général des prix (1,8% au lieu de 2%)

**DIVISION ORGANIQUE 13
GESTION DES IMMEUBLES**

PROGRAMME 1 - IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

13. Biens, services, assurances

- 12.07 13 Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...)
Réduction : - 34 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.12.06.70 de la D.O.11
 Ce crédit était prévu pour des dégâts locatifs relatifs à des états de lieux de sortie qui n'auront pas lieu avant 2007
- 12.08 13 Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...), y compris créances années antérieures
Réduction : - 20 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.12.06.70 de la D.O.11

**DIVISION ORGANIQUE 14
RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN**

PROGRAMME 1 - RELATIONS INTERNATIONALES

12. Interventions diverses dans le cadre des relations internationales

- 12.71 12 Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales
Réduction : - 7 milliers d'euros
 Transfert vers les A.B.33.07.30 et 35.40.30

PROGRAMME 3 - DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

30. Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participation aux programme européens

- 33.07 30 Recherches et enquêtes - Relations internationales
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Adaptation du crédit aux besoins (indexation des contributions)
- 35.40 30 Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CERI - OCDE)
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Adaptation du crédit aux besoins (indexation des contributions)

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

DIVISION ORGANIQUE 15
INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU
SPORT

PROGRAMME 1 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR
INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

12. Hôpitaux universitaires

- 41.31 12 Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires
Crédit supplémentaire : 12 milliers d'euros
 Augmentation des taux d'intérêt
- 61.34 12 Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires
Crédit d'engagement
Réduction : - 926 milliers d'euros
 Transferts vers l'A.B.41.31.12, D.O. 16 et D.O. 17
 Réduction des moyens tout en permettant de couvrir l'encours existant.
- 61.34 12 Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires
Crédit d'ordonnancement
Réduction : - 926 milliers d'euros
 Transferts vers l'A.B.41.31.12, D.O. 16 et D.O. 17
 Réduction des moyens tout en permettant de couvrir l'encours existant.
- PROGRAMME 2 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR**
INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE
- 22. Musées**
- 52.42 22 Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés
 - Région bruxelloise
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
 Rénovation de la scénographie du musée de la médecine
- 23. Infrastructures culturelles**
- 63.41 23 Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures
 - Région de langue française
Crédit d'engagement
Crédit supplémentaire : 526 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit après la prise en compte des dossiers prioritaires
- 63.42 23 Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures
 - Région bruxelloise
Crédit d'engagement
Réduction : - 198 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.63.41.23
- 63.43 23 Subventions pour le financement des charges d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures
 - Région de langue française Chap.2!C71
Crédit d'engagement
Réduction : - 848 milliers d'euros
 Transfert vers les A.B.63.41.23 et 72.41.23

- 72.41 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 352 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit après examen des dossiers introduits

- 72.41 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

Crédit d'ordonnancement

Crédit supplémentaire : 248 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit après examen des dossiers introduits

- 72.42 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

- Région de langue française

Crédit d'engagement

Crédit supplémentaire : 654 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit après examen des dossiers introduits

- 72.42 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

- Région de langue française

Crédit d'ordonnancement

Crédit supplémentaire : 248 milliers d'euros

Nouvelle estimation du crédit après examen des dossiers introduits

- 72.43 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

- Région bruxelloise

Crédit d'engagement

Réduction : - 500 milliers d'euros

Transfert vers les A.B.72.42.23 et 12.30.24

- 72.43 23 Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments

- Région bruxelloise

Crédit d'ordonnancement

Réduction : - 500 milliers d'euros

Transfert vers les A.B.72.41.23, 72.42.23 et 12.30.24

24. Défense et mise en valeur de l'architecture

- 12.30 24 Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture

Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros

Edition simultanée des Visions 5 "Arbalestriers" et 6 "Le manège.Mons"

- 33.21 24 Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture

Réduction : - 1 millier d'euros

Transfert vers l'A.B.12.30.24

PROGRAMME 3 - CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT

32. Centres sportifs

- 12.06 32 Location d'une infrastructure sportive (nouveau)

Réduction : - 8 milliers d'euros

**DIVISION ORGANIQUE 16
SANTÉ****PROGRAMME 1 - INTERVENTIONS DIVERSES****11. Accords de coopération**

- 12.31 11 Dépenses relatives aux accords de coopération
Réduction : - 19 milliers d'euros
Transfert vers l'A.B.33.02.24

PROGRAMME 2 - PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE**22. Actions en matière de protection de la santé**

- 12.36 22 Contrôle médico-sportif
Réduction : - 15 milliers d'euros
Transfert vers l'A.B.74.01.22
- 74.01 22 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
Achat d'un véhicule de remplacement

24. Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel (PCO)

- 33.02 24 Prévention du SIDA
Crédit supplémentaire : 86 milliers d'euros
Adaptation des moyens aux programmes pluriannuels actuellement développés
- 33.04 24 Prévention des maladies cardio-vasculaires
Crédit supplémentaire : 300 milliers d'euros
Adaptation des moyens aux programmes actuellement développés et notamment le Plan Alimentation saine.
- 33.05 24 Prévention de la tuberculose
Crédits supplémentaires années antérieures : 22 milliers d'euros
Déclaration de créances pour 2005
- 33.08 24 Subventions diverses pour la mise en œuvre du PCO
Crédit supplémentaire : 69 milliers d'euros
Réallocation des moyens au sein du programme 2 en fonction des projets en cours.

25. Subventions et actions en matière de promotion et de protection de la santé

- 33.03 25 Problématiques émergentes et projets pilotes
Crédit supplémentaire : 104 milliers d'euros
Développement de nouveaux programmes, notamment dans le cadre de l'éducation à la vie sexuelle et affective.
- 33.04 25 Programmes locaux
Crédit supplémentaire : 29 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels
- 33.05 25 Dépistage des anomalies métaboliques
Crédits supplémentaires années antérieures : 50 milliers d'euros
Déclarations de créances pour 2005
- 33.06 25 Dépistage de la surdité néonatale
Crédit supplémentaire : 60 milliers d'euros
Frais de coordination du programme de dépistage de la surdité néonatale.

PROGRAMME 3 - PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE**31. Subventions en matière de services de Promotion de la Santé à l'Ecole**

- 33.01 31 Subventions de fonctionnement des services libres
Réduction : - 528 milliers d'euros
 Subventions non marchand. Diminution en fonction de l'index et de la population scolaire actualisés.
 Transfert vers l'A.B. 43.01.31
- 43.01 31 Subventions de fonctionnement des services officiels subventionnés
Crédit supplémentaire : 466 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit correspondant à la répartition de la population scolaire et au recalcul de l'index.

32. Formation continue en Promotion de la Santé à l'Ecole

- 33.01 32 Subvention pour la formation continue (secteur libre)
Réduction : - 60 milliers d'euros
 Transfert vers le Programme 2

33. Subventions d'équipement des services de Promotion de la Santé à l'Ecole et achats de biens durables

- 12.01 33 Dépenses d'informatisation dans le cadre de la promotion de la santé à l'école
Réduction : - 65 milliers d'euros
 Transfert vers le Programme 2
- 74.01 33 Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables
Réduction : - 50 milliers d'euros
 Transfert vers le Programme 2

DIVISION ORGANIQUE 17
AIDE A LA JEUNESSE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE**01. Fonctionnement de divers services**

- 12.02 01 Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros
 Compensation de l'imputation de dépenses 2005 sur 2006 en début d'année

07. Provision

- 01.01 07 Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index
Réduction : - 1590 milliers d'euros
 Corrections dues à la différence entre l'estimation de l'index et l'index réel

PROGRAMME 1 - JEUNES EN DANGER ET JEUNES DELINQUANTS**11. Prévention générale**

- 33.12 11 Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés
Réduction : - 191 milliers d'euros
 Transfert des crédits vers l'A.B. 33.16.12

12. Initiatives locales

- 33.16 12 Subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse
Crédit supplémentaire : 395 milliers d'euros
 Crédits destinés au subventionnement de Services d'Accrochage Scolaire (SAS) supplémentaires dans le cadre du Plan "Aide à la Jeunesse" adopté en Gouvernement du 19 mai 2006.
 Subventionnement de nouveaux projets particuliers.

14. Etablissements, milieux d'accueil et initiatives diverses

- 33.07 14 Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"
Réduction : - 76 milliers d'euros
 Transfert vers les CSAA
Crédits supplémentaires années antérieures : 76 milliers d'euros
 Créances des années 1999 à 2004
- 33.11 14 Formation continuée en matière d'aide à la jeunesse
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Intervention dans le surcoût des dépenses énergétiques
- 33.14 14 Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert
Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros
 Augmentation des frais liés aux activités collectives et communautaires des AMO
- 33.17 14 Subventions des services d'aide en milieu ouvert
Crédit supplémentaire : 197 milliers d'euros
 Intervention dans le surcoût des dépenses énergétiques. Subside provisionnel complémentaire 2004-2005 pour couvrir les frais de personnel Maribel non pris en charge par le Fonds Maribel.
- 33.18 14 Subventions des centres d'orientation éducative
Crédit supplémentaire : 71 milliers d'euros
 Intervention dans le surcoût des dépenses énergétiques. Subside provisionnel complémentaire 2004-2005 pour couvrir les frais de personnel Maribel non pris en charge par le Fonds Maribel.
- 33.19 14 Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
 Intervention dans le surcoût des dépenses énergétiques
- 33.24 14 Subventions des services de placement familial
Crédit supplémentaire : 28 milliers d'euros
 Intervention dans le surcoût des dépenses énergétiques
- 33.25 14 Subventions des services de protutelle
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Intervention dans le surcoût des dépenses énergétiques
- 33.28 14 Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les services d'hébergement
Crédit supplémentaire : 669 milliers d'euros
 Intervention dans le surcoût des dépenses énergétiques. Financement du Plan "Aide à la Jeunesse" décidé en Gouvernement du 19 mai 2006. Subventions Non marchand.
- 33.29 14 Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les centres de jour
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Intervention dans le surcoût des dépenses énergétiques

- 33.30 14 Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les services d'aide et d'intervention éducative
Crédit supplémentaire : 22 milliers d'euros
 Intervention dans le surcoût des dépenses énergétiques
- 15. Etudes et recherches scientifiques**
- 33.06 15 Financement de recherches dans le domaine de l'aide sociale spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse
Crédit supplémentaire : 128 milliers d'euros
 Augmentation des moyens dédiés aux recherches en Aide à la Jeunesse.

DIVISION ORGANIQUE 19 ENFANCE

PROGRAMME 1 - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

11. Office de la Naissance et de l'Enfance

- 33.06 11 Dotation complémentaire à l'ONE relative aux centres de vacances
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Adaptation en fonction du nouvel index
- 33.36 11 Subvention complémentaire ONE pour les équipes "S.O.S.-Enfants" agréées
Réduction : - 9 milliers d'euros
 Subvention non marchand. Adaptation en fonction du nouvel index.
- 41.01 11 Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance
Crédit supplémentaire : 228 milliers d'euros
 Subvention non marchand. Surcoût énergétique. Adaptation au nouvel index sur le fonctionnement.
- 41.05 11 Provision pour l'ouverture des places d'accueil dans le cadre du Plan Cigogne II (nouveau)
Réduction : - 500 milliers d'euros
 Transfert vers la D.O. 17

PROGRAMME 2 - POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE

21. Politique et accueil

- 01.01 21 Dépenses relatives à la politique de l'enfance
Réduction : - 62 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.33.40.21 de la D.O. 19 et l'A.B.33.06.25 de la D.O.16
- 33.40 21 Subventions à l'initiative du Gouvernement en matière d'accueil de l'enfant
Crédits supplémentaires années antérieures : 2 milliers d'euros
 Solde 2001-2002 pour l'accueil extrascolaire pour une commune

DIVISION ORGANIQUE 20 AFFAIRES GENERALES - CULTURE

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

11. Enquêtes, colloques, journées d'études, publications

- 12.20 11 Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires
Crédit supplémentaire : 40 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

13. Activités culturelles pluridisciplinaires

- 33.07 13 Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires
Crédit supplémentaire : 768 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

15. Organismes culturels

- 52.21 15 Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées
Crédit supplémentaire : 300 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels
- 74.05 15 Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne
Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

- 74.06 15 Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels
Crédit supplémentaire : 300 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

16. Archives et musée de la littérature

- 33.18 16 Subventions à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Diminution liée à la révision de l'indexation (estimation pour l'initial: 2%. Index réel: 1,8%)

PROGRAMME 2 - CENTRES CULTURELS**22. Centre culturel de la Communauté française " Le Botanique" ASBL**

- 33.41 22 Subventions à l'ASBL Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique"
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Diminution liée à la révision de l'indexation (estimation pour l'initial: 2%. Index réel: 1,8%)

23. Palais des Beaux-Arts de Charleroi - ASBL

- 33.42 23 Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi
 - Région de langue française
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Diminution liée à la révision de l'indexation (estimation pour l'initial: 2%. Index réel: 1,8%)

24. Subventions extraordinaires aux centres culturels

- 33.43 24 Subventions extraordinaires aux centres culturels
 - Région de langue française
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Transfert vers les CSAA
Crédits supplémentaires années antérieures : 10 milliers d'euros

DIVISION ORGANIQUE 21
ARTS DE LA SCENE

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES**17. Activités pluridisciplinaires**

- 33.07 17 Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

33.09 17 Subventions en relation avec la mise en application des contrats Villes et Culture
Réduction : - 17 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

33.10 17 Subventions relatives aux activités artistiques pluridisciplinaires et notamment musicales et théâtrales du Centre culturel transfrontalier "Le Manège Mons"
Crédit supplémentaire : 280 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

PROGRAMME 2 - THEATRE

21. Initiatives diverses en matière théâtrale

33.02 21 Subvention à la maison du spectacle, ASBL - Région Bruxelloise
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

22. Théâtre National et centres dramatiques régionaux

33.38 22 Subvention au Théâtre National
Crédit supplémentaire : 300 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

33.39 22 Subvention aux centres dramatiques régionaux
Réduction : - 66 milliers d'euros
 Diminution liée à la révision de l'indexation (estimation pour l'initial: 2%. Index réel: 1,8%)

23. Compagnies et théâtres professionnels pour adultes

33.39 23 Subventions aux compagnies et théâtres professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes et des conventions conclues ou en négociation
Réduction : - 304 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

33.42 23 Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés
Crédit supplémentaire : 80 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

25. Compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse

33.46 25 Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnés
Réduction : - 88 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

33.47 25 Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse agréés
Crédit supplémentaire : 64 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

28. Théâtres semi-professionnel, amateur et universitaire

33.52 28 Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, semi-professionnels et amateurs, aux fédérations de théâtre amateur et aux associations de promotion du théâtre amateur, festivals et concours de théâtre amateur
Réduction : - 64 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

29. Promotion, recherche et création théâtrales

33.04 29 Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale
Crédit supplémentaire : 24 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

- 33.06 29 Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales
Crédit supplémentaire : 167 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

PROGRAMME 3 - MUSIQUE

32. Subventions en musique classique

- 33.35 32 Subventions aux associations de promotion, recherche, formation, concours, et aide aux projets ponctuels en musique classique
Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

33. Subventions en musique non classique

- 33.16 33 Subventions aux associations de musique non classique relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation
Crédit supplémentaire : 83 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

- 33.18 33 Subventions à la musique non classique, à la chanson, au jazz et au rock
Réduction : - 218 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

- 33.21 33 Subventions récurrentes en musique non classique
Crédit supplémentaire : 133 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

35. Opéra Royal de Wallonie

- 33.26 35 Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

- 33.27 35 Remboursement du prêt de l'Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

37. Organismes de musique classique et contemporaine sous contrats-programmes ou conventions

- 33.29 37 Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés
Réduction : - 114 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

- 33.30 37 Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique conventionnés
Crédit supplémentaire : 16 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

- 33.31 37 Subventions aux associations de production discographique conventionnées
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

- 33.33 37 Subventions à diverses associations musicales conventionnées
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Adaptation aux besoins réels

- 33.34 37 Subventions aux jeunes musicales de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

- 33.36 37 Subvention à l'ASBL Centre de chant choral de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

PROGRAMME 4 - ARTS DE LA DANSE

44. Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherche et festivals

- 33.15 44 Subventions à la danse et aux festivals chorégraphiques. Aide aux compagnies expérimentales et à la création
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Diminution liée à la révision de l'indexation (estimation pour l'initial: 2%. Index réel: 1,8%)

DIVISION ORGANIQUE 22

LIVRE

PROGRAMME 2 - LETTRES FRANCAISES ET PROMOTION DU LIVRE

21. Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres

- 01.01 21 Dépenses de toute nature liées aux projets de chèque-lire
Réduction : - 7 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.33.02.25

25. Activités liées à la BD, au livre de jeunesse, au conte et aux livres de sciences humaines

- 33.02 25 Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse
Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit

DIVISION ORGANIQUE 23

JEUNESSE ET EDUCATION PERMANENTE

PROGRAMME 2 - JEUNESSE

21. Activités du service et soutien aux activités extraordinaires de jeunesse

- 33.09 21 Subventions pour des projets entrés dans le cadre de programmes, subventions pour des productions culturelles
Crédit supplémentaire : 297 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

23. Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel

- 33.01 23 Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980)
Crédit supplémentaire : 144 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels
- 33.02 23 Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs
Crédit supplémentaire : 86 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

PROGRAMME 3 - EDUCATION PERMANENTE

31. Activités du Service

- 12.40 31 Service de l'Education permanente. Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'éducation permanente
Crédit supplémentaire : 65 milliers d'euros
 Factures 2006 pour des bons de commande 2005

- 33.06 31 Subventions aux associations bénéficiant des dispositions transitoires prévues à l'article 39 du décret du 17 juillet 2003 ou d'un contrat-programme dans le cadre dudit décret
Réduction : - 2292 milliers d'euros
 Transfert partiel vers les A.B.12.40.31, 33.27.31 et 12.41.34
- 33.27 31 Subventions à des activités d'éducation permanente, de développement communautaire ou d'alphabétisation des adultes réalisées à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues, en exécution d'un contrat-programme ou d'une convention
Crédit supplémentaire : 100 milliers d'euros
 Montant initial 2006 en diminution par rapport à 2005. Augmentation pour assurer les engagements habituels
- 34. Conseil Supérieur de l'Education permanente**
- 12.41 34 Dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CSEP sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
 Actualisation de la convention avec le PAC
- PROGRAMME 4 - ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES**
- 41. Formation des animateurs socio-culturels**
- 33.10 41 Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Augmentation du crédit nécessaire pour allouer à toutes les formations soutenues la subvention horaire maximale de 31 euros

DIVISION ORGANIQUE 24 PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES

PROGRAMME 1 - DEPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES EN PATRIMOINE CULTUREL

11. Patrimoine culturel et Musées

- 12.20 11 Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel
Crédit supplémentaire : 32 milliers d'euros
 Le montant du crédit est ramené au niveau initial 2005
- 33.07 11 Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel
Réduction : - 32 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.12.20.11
- 14. Archives**
- 33.18 14 Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres de documentation et de centres d'archives privées
Réduction : - 1 millier d'euros

PROGRAMME 2 - ARTS PLASTIQUES

21. Initiatives propres et aide aux institutions et associations

- 12.30 21 Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige
Crédit supplémentaire : 184 milliers d'euros
 Etablissement d'une convention au profit de la biennale de Venise 2007 (1ère tranche)
 Crédit non alimenté à l'initial

- 12.60 21 Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à l'animation et à la création en matière d'arts plastiques, d'artisanat de création et de design ainsi qu'à la conservations des œuvres d'art plastique
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
Etablissement d'une commande à Arte News
- 33.31 21 Subventions à des éditeurs, artistes, artisans de création et designers pour l'édition et la diffusion d'ouvrages, de revues et de publications électroniques ou de conventions avec les mêmes personnes et institutions
Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros
Adaptation du montant aux décisions prises
- 33.41 21 Subventions aux centres d'art contemporain et aux institutions liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions ainsi que subventions à des manifestations liées par conventions à la Communauté française
Réduction : - 40 milliers d'euros
Transfert vers les A.B.12.30.21 et 12.60.21
- 74.21 21 Acquisition d'œuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain
Réduction : - 50 milliers d'euros
Transfert vers l'A.B.33.31.21
- 22. Musée des Arts contemporains du Grand Hornu**
- 74.22 22 Acquisition d'œuvres pour le Musée des Arts contemporains du Grand Hornu
Réduction : - 3 milliers d'euros
Réduction due à la révision de l'index

DIVISION ORGANIQUE 25 AUDIOVISUEL ET MULTIMEDIA

PROGRAMME 1 - INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

11. Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel

- 12.20 11 Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses
Réduction : - 96 milliers d'euros
Crédit jugé suffisant

12. Commission et Conseil supérieur de l'Audiovisuel

- 41.01 12 Dépenses en relation avec le fonctionnement du CSA
Réduction : - 2 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit sur base de l'indice réel de janvier 2006

13. Organismes d'audiovisuel

- 74.05 13 Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels
Crédit supplémentaire : 96 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels

PROGRAMME 2 - CINEMA ET VIDEO

21. Aides à la production cinématographique et télévisuelle

- 33.05 21 Subventions à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique
Réduction : - 30 milliers d'euros
Révision de l'index

- 41.03 21 Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel
Réduction : - 175 milliers d'euros
 Révision de l'index

PROGRAMME 3 - RADIO ET TELEVISION

31. Dotations et subventions en faveur de la R.T.B.F.

- 41.01 31 Dotation à la Radiodiffusion - Télévision belge de la Communauté française (R.T.B.F.)
Réduction : - 2622 milliers d'euros
 Réduction due en partie à la révision de l'index

- 41.05 31 Dotation à la R.T.B.F. pour ses frais spécifiques au projet TV5
Réduction : - 9 milliers d'euros
 Révision de l'index

33. Soutien aux télévisions locales

- 33.10 33 Subventions aux télévisions locales
Réduction : - 51 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 33.12 33 Subventions aux télévisions locales pour projets cofinancés par l'Union Européenne (nouveau)
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.74.06.33
- 74.06 33 Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels
Crédit supplémentaire : 5 milliers d'euros
 Besoins supplémentaires en matériel

PROGRAMME 4 - PRESSE

41. Aide directe à la presse d'opinion

- 41.02 41 Aide à la presse périodique
Crédit supplémentaire : 41 milliers d'euros
 Application du décret du 31 mars 2004, chapitre II, article 4

DIVISION ORGANIQUE 26 SPORT

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

01. Biens et services

- 12.01 01 Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française
Crédit supplémentaire : 22 milliers d'euros
 Adaptation du crédit aux besoins: honoraires pour consultations juridiques

03. Energie

- 12.03 03 Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs: mazout, gaz, essence, électricité
Crédit supplémentaire : 156 milliers d'euros
 Augmentation du prix du mazout de chauffage et du gaz

PROGRAMME 1 - EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT

12. Médailles, prix, trophées, plaquettes

- 12.31 12 Achats de médailles, prix, trophées, coupes, plaquettes
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

14. Centres sportifs

- 01.01 14 Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs
Crédit supplémentaire : 150 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

15. Gestion des centres sportifs du Sart Tilman

- 01.01 15 Frais de leasing des centres sportifs du Sart Tilman
Réduction : - 1 millier d'euros

PROGRAMME 2 - RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT**22. Etudes et recherches dans le domaine du sport**

- 12.32 22 Frais d'études et d'expertise scientifique
Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

PROGRAMME 3 - SUBVENTIONS DIVERSES**34. Insertion sociale par le sport**

- 12.34 34 Insertion sociale par la pratique du sport
Crédit supplémentaire : 18 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

- 33.16 34 Subvention aux sports de quartier
Réduction : - 15 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.33.17.34

- 33.17 34 Subvention réseau de sport de quartier (nouveau)
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
 Nouvelle allocation de base

35. Subventions aux fédérations, A.S.B.L., centres ou clubs sportifs

- 33.02 35 Subventions de fonctionnement aux fédérations sportives francophones reconnues et à leurs cercles y affiliés. Conventions particulières
Réduction : - 9 milliers d'euros
 Actualisation du calcul de la partie de la subvention liée à l'indice général des prix (1,8% au lieu de 2%)

- 33.07 35 Subvention projet femmes et sport
Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels

- 33.18 35 Subventions aux centres sportifs locaux
Réduction : - 372 milliers d'euros
 Transfert partiel vers les A.B.12.01.01, 12.31.12, 12.32.22 et 12.35.36

36. Sportifs de haut niveau évaluation - lutte anti-dopage

- 12.35 36 Evaluation des sportifs de haut niveau
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Indexation de la convention 2006

- 33.01 36 Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale anti-dopage (AMA)
Réduction : - 11 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.12.01.01

CHAPITRE III EDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

DIVISION ORGANIQUE 40 SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GENERALES, RECHERCHE EN EDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRESEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12. Frais de fonctionnement

- 01.01 12 Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action contre la pénurie d'enseignants
Réduction : - 200 milliers d'euros
Aucune dépense prévue dans ce cadre en 2006
- 01.02 12 Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires
Réduction : - 837 milliers d'euros
Les montants relatifs à la revalorisation des directeurs de l'enseignement fondamental sont à présent intégrés dans les allocations de base traitements sur base des nouvelles extrapolations effectuées. Les montants relatifs à la mise en œuvre de l'aide spécifique aux directeurs ont été réestimés dans le cadre des travaux liés à l'avant-projet de décret "Directeurs"

PROGRAMME 2 - PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES

21. Provisions diverses

- 01.02 21 Dépenses de toute nature en vue de couvrir le volet qualitatif des mesures prises dans le domaine de l'enseignement (protocole d'accord du 7 avril 2004) (nouveau)
Crédit supplémentaire : 807 milliers d'euros
Deux mesures reprises dans le protocole n'ont pas été intégrées dans les extrapolations de l'Administration de par la difficulté à en ventiler l'impact sur les différentes allocations de base traitements : d'une part l'octroi de l'échelle 301, dans le secondaire inférieur, aux titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur et d'un titre pédagogique pour le personnel enseignant et auxiliaire d'éducation du plein exercice et de promotion sociale de tous les réseaux et la suppression des différences qui existent entre les biennales à l'intérieur d'une même échelle barémique dans l'enseignement secondaire

22. Arriérés de charges sociales - Personnel enseignant temporaire

- 11.31 22 Dépenses relatives aux arriérés ONSS et honoraires d'avocats
Crédit supplémentaire : 5000 milliers d'euros
Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2005

PROGRAMME 3 - AFFAIRES PEDAGOGIQUES - INSPECTION - DEPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT

30. Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 30 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

PROGRAMME 4 - RECHERCHES EN EDUCATION, PILOTAGE INTERRESEAUX - ACTIVITES PEDAGOGIQUES INTERRESEAUX - ORIENTATION - DIVERS

40. Inspection - Pilotage - Interréseaux

- 01.01 40 Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de manuels scolaires agréés
Réduction : - 500 milliers d'euros
Mise en œuvre du décret relatif à l'agrément et à la diffusion de manuels scolaires
- 01.02 40 Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement
Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros
Nouvelle estimation en fonction des dépenses réelles
- 01.03 40 Dépenses de toute nature liées à l'inspection en interréseaux
Réduction : - 236 milliers d'euros
L'entrée en vigueur du décret "Inspection" n'est prévue qu'au 1er janvier 2007. Il n'y aura donc pas d'impact budgétaire en 2006
- 01.07 40 Dépenses de toute nature favorisant l'intégration et l'utilisation des TIC dans l'enseignement
Réduction : - 423 milliers d'euros
Transfert vers l'A.B.01.11.40 : Mise en œuvre du décret relatif à l'agrément et à la diffusion de manuels et logiciels scolaires
- 01.11 40 Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de logiciels scolaires agréés (nouveau)
Crédit supplémentaire : 500 milliers d'euros
Mise en œuvre du décret relatif à l'agrément et à la diffusion de logiciels scolaires
- 41.01 40 Institut de la formation en cours de carrière
Réduction : - 500 milliers d'euros
Nouvelle estimation des besoins réels en crédits d'ordonnancement pour l'IFC : la réduction s'opère sur les crédits relatifs aux formations du niveau Fondamental

PROGRAMME 7 - COLLABORATION AUX INSTITUTIONS INTERNATIONALES - DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

70. Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participations aux programmes européens

- 44.17 70 Subvention à l'Agence Erasmus
Crédit supplémentaire : 25 milliers d'euros
Majoration du crédit liée au succès du programme d'échanges intra-belge Erasmus Belgica

71. Conseil consultatif

- 12.41 71 Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Education et de la Formation
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
Adaptation aux besoins réels

**DIVISION ORGANIQUE 41
INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME 1 - SUBSTANCE INSPECTION - DEPENSES DE PERSONNEL

11. Personnel de l'Inspection des Centres PMS

- 11.03 11 Personnel statutaire
Réduction : - 87 milliers d'euros
Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

12. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement préscolaire et primaire

- 11.03 12 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 62 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

13. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement secondaire

- 11.03 13 Personnel statutaire
Réduction : - 20 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

16. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale

- 11.03 16 Personnel statutaire
Réduction : - 88 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.11.03.12
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

17. Personnel de l'Inspection de l'Enseignement artistique

- 11.03 17 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

DIVISION ORGANIQUE 44
BATIMENTS SCOLAIRES

PROGRAMME 0 - FONCTIONNEMENT DES FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCEDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE

01. Fonctionnement des Bâtiments scolaires

- 01.05 01 Programme d'urgence 2003
Crédit d'ordonnancement
Réduction : - 2000 milliers d'euros
 Nouvelle estimation des besoins réels en crédits d'ordonnancements pour l'exercice budgétaire 2006

DIVISION ORGANIQUE 45
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PROGRAMME 1 - SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILES**12. Associations scientifiques et universitaires**

- 33.05 12 Subventions à des associations scientifiques et universitaires
Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros
 Majoration du crédit permettant de rencontrer les besoins

14. Dépenses coopération scientifique

- 34.02 14 Dépenses de toute nature en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères
Réduction : - 50 milliers d'euros
 Transfert vers les A.B. 33.05.12, 31.01.20 et 01.01.31

PROGRAMME 2 - SUBVENTIONS DIVERSES**20. Recherche scientifique fondamentale collective**

- 31.01 20 Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle
Crédit supplémentaire : 15 milliers d'euros
 Majoration du crédit permettant de rencontrer les besoins

PROGRAMME 3 - RECHERCHE SCIENTIFIQUE**31. Subventions ASBL ou assimilés**

- 01.01 31 Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences (nouveau)
Crédit supplémentaire : 21 milliers d'euros
 Majoration du crédit permettant de rencontrer les besoins

33. Fonds national de la Recherche scientifique et fonds associés

- 41.05 33 Subventions au FNRS dans le cadre du plan d'expansion
Réduction : - 40 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction de la révision à la baisse de l'indice santé des prix à la consommation
- 41.06 33 Subsidés pour recherche médicale (FRSM)
Réduction : - 26 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction de la révision à la baisse de l'indice santé des prix à la consommation
- 41.07 33 Subvention aux fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (FRIA)
Réduction : - 25 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction de la révision à la baisse de l'indice santé des prix à la consommation
- 41.08 33 Subvention à l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires (IISN)
Réduction : - 26 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction de la révision à la baisse de l'indice santé des prix à la consommation
- 41.10 33 Subventions en faveur de la recherche fondamentale collective - Initiative des chercheurs
Réduction : - 32 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction de la révision à la baisse de l'indice santé des prix à la consommation
- 34. Subventions diverses**
- 41.10 34 Subventions aux centres de génétique humaine reconnus
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction de la révision à la baisse de l'indice santé des prix à la consommation
- 35. Fonds et programmes de recherche**
- 41.13 35 Subventions à des programmes de recherche concertés en sciences fondamentales et à des activités scientifiques de services publics dans le cadre d'un programme national où sont reprises quelques disciplines d'intérêt exceptionnel pour le développement scientifique, culturel, économique et social de la nation
Réduction : - 39 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction de la révision à la baisse de l'indice santé des prix à la consommation
Crédits supplémentaires années antérieures : 4 milliers d'euros
 Reliquats de subsides 2003

- 41.14 35 Transferts aux fonds spéciaux pour la recherche dans les institutions universitaires
Réduction : - 36 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction de la révision à la baisse de l'indice santé des prix à la consommation
- 41.15 35 Subvention au fonds de garantie pour les chercheurs
Réduction : - 1 millier d'euros
 Adaptation du crédit en fonction de la révision à la baisse de l'indice santé des prix à la consommation

DIVISION ORGANIQUE 47 ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ETUDES

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 10 milliers d'euros
 Majoration du crédit en fonction des besoins
- 12.66 02 Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.12.01.02

PROGRAMME 1 - ALLOCATIONS ET PRÊTS

10. Allocations et prêts

- 33.01 10 Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée
Crédit supplémentaire : 5030 milliers d'euros
 Majoration du crédit sur base des dépenses attendues en 2006
- 33.02 10 Crédit variable destiné au paiement d'allocations d'études (B)
Réduction : - 242 milliers d'euros
 Nouvelle estimation du crédit sur base des recettes attendues en 2006

DIVISION ORGANIQUE 48 CENTRES PMS

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Augmentation du coût des services et des frais de déplacement - Frais supplémentaires de réunions avec les PMS pour la mise à jour du vade-mecum

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES CENTRES PMS

40. Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Personnel statutaire
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

- 42. Centres PMS officiels subventionnés - Subventions-traitements**
- 43.01 42 Subventions-traitements
Réduction : - 213 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006
- 43. Centres PMS libres subventionnés - Subventions-traitements**
- 44.01 43 Subventions-traitements
Réduction : - 407 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006
- PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS**
- 50. Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement**
- 12.01 50 Frais de fonctionnement - Achats de biens non durables et de services
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Adaptation aux dépenses prévisionnelles - Transfert vers l'A.B.12.01.02
- 41.23 50 Dotation globale
Réduction : - 14 milliers d'euros
 Adaptation due à la révision de l'index entre l'estimation et l'indice réel de janvier 2006 (janvier 2006/janvier 2005)
- 52. Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement**
- 43.23 52 Subventions forfaitaires
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Adaptation en fonction des paramètres actualisés
- 54. Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement**
- 44.23 54 Subventions forfaitaires
Crédit supplémentaire : 33 milliers d'euros
 Adaptation en fonction des paramètres actualisés et de la création de deux nouveaux centres au 1er septembre 2006

DIVISION ORGANIQUE 50
AFFAIRES PEDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE
FRANCAISE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

- 02. Frais de fonctionnement**
- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 20 milliers d'euros
 Transfert vers les CSAA
Crédits supplémentaires années antérieures : 20 milliers d'euros
 Factures 2005 liées au déménagement et à l'envoi de certaines publications

PROGRAMME 2 - PILOTAGE - STRUCTURES - PROGRAMMES - ACTIVITES DE FORMATION - RECHERCHES ET INFORMATION - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

- 22. Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté**
- 01.08 22 Formation fonctions de sélections et de promotion
Réduction : - 16 milliers d'euros
 Transfert vers les CSAA
Crédits supplémentaires années antérieures : 16 milliers d'euros
 Arriérés pour les années 2002 et 2003

PROGRAMME 4 - CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITES PARASCOLAIRES - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

40. Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Traitements des chargés de mission
Réduction : - 164 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

41. Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 14 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

PROGRAMME 5 - CENTRES DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

51. Frais de fonctionnement

- 41.30 51 Dotations globales aux Centres d'enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles; Han-sur-Lesse (les Masures) et Buzenol
Crédit supplémentaire : 148 milliers d'euros
 Majoration du crédit afin de rencontrer le besoin de financement du Centre des Masures à Han-sur-Lesse

PROGRAMME 6 - CENTRES DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

60. Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 60 Traitements des chargés de mission et personnel statutaire
Réduction : - 201 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

61. Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 61 Personnel statutaire
Réduction : - 25 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

**DIVISION ORGANIQUE 51
 ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédits supplémentaires années antérieures : 1 millier d'euros
 Déclararation de créances 2004

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES MATERNELLES**41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

- 11.03 41 Personnel statutaire du maternel
Crédit supplémentaire : 109 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

44. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 44 Subventions-traitements dans le maternel
Réduction : - 1920 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

45. Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 45 Subventions-traitements dans le maternel
Crédit supplémentaire : 794 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES**53. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement**

- 43.23 53 Subventions forfaitaires dans le maternel
Crédit supplémentaire : 310 milliers d'euros
 Réestimation de l'ensemble des subventions et dotations de fonctionnement aux écoles sur base de la population au 15 janvier 2006 et de l'indexation des forfaits prévue dans le décret du 12 juillet 2001 - Prise en compte du complément lié à l'intervention dans l'augmentation du coût des dépenses énergétiques

54. Ecoles maternelles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné

- 43.06 54 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel
Réduction : - 2 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés

55. Ecoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.23 55 Subventions forfaitaires dans le maternel
Crédit supplémentaire : 187 milliers d'euros
 Réestimation de l'ensemble des subventions et dotations de fonctionnement aux écoles sur base de la population au 15 janvier 2006 et de l'indexation des forfaits prévue dans le décret du 12 juillet 2001 - Prise en compte du complément lié à l'intervention dans l'augmentation du coût des dépenses énergétiques

56. Ecoles maternelles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné

- 44.06 56 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés
Crédits supplémentaires années antérieures : 30 milliers d'euros
 Créances 2005

PROGRAMME 6 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES PRIMAIRES**61. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

- 11.03 61 Personnel statutaire du primaire
Réduction : - 3708 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

62. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 62 Personnel statutaire du primaire
Réduction : - 237 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

63. Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 63 Subventions-traitements dans le primaire
Réduction : - 8103 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

64. Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 64 Subventions-traitements dans le primaire
Réduction : - 8323 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

PROGRAMME 7 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRES**70. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement**

- 41.23 70 Dotation globale pour le fondamental
Réduction : - 2815 milliers d'euros
 Réestimation de l'ensemble des subventions et dotations de fonctionnement aux écoles sur base de la population au 15 janvier 2006 et de l'indexation des forfaits prévue dans le décret du 12 juillet 2001 - Prise en compte du complément lié à l'intervention dans l'augmentation du coût des dépenses énergétiques

71. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

- 12.21 71 Assurance des élèves du primaire
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Adaptation en fonction du nombre d'élèves pris en compte

72. Ecoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 43.05 72 Subventions de fonctionnement aux internats du primaire
Réduction : - 1 millier d'euros
 Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés
- 43.23 72 Subventions forfaitaires dans le primaire
Crédit supplémentaire : 345 milliers d'euros
 Réestimation de l'ensemble des subventions et dotations de fonctionnement aux écoles sur base de la population au 15 janvier 2006 et de l'indexation des forfaits prévue dans le décret du 12 juillet 2001 - Prise en compte du complément lié à l'intervention dans l'augmentation du coût des dépenses énergétiques

73. Ecoles primaires officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné

- 43.06 73 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire
Réduction : - 30 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés

74. Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.21 74 Subventions de fonctionnement aux internats du primaire
Réduction : - 20 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés

- 44.23 74 Subventions forfaitaires dans le primaire
Réduction : - 175 milliers d'euros
 Réestimation de l'ensemble des subventions et dotations de fonctionnement aux écoles sur base de la population au 15 janvier 2006 et de l'indexation des forfaits prévue dans le décret du 12 juillet 2001 - Prise en compte du complément lié à l'intervention dans l'augmentation du coût des dépenses énergétiques

75. Ecoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné

- 44.06 75 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés

76. Ecoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses

- 33.05 76 Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française
Crédit supplémentaire : 43 milliers d'euros
Crédits supplémentaires années antérieures : 3 milliers d'euros
 Prise en compte de l'impact budgétaire de l'alignement des salaires des instituteurs sur ceux des régents. Solde subvention année scolaire 2005-2006

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ECOLE DE LA REUSSITE

90. Discriminations positives

- 01.03 90 Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les "classes-passerelles"
Crédit supplémentaire : 20 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés

91. Promotion d'une école de la réussite

- 01.03 91 Dépenses de toute nature relatives aux frais de rémunération des animateurs pédagogiques
Crédit supplémentaire : 464 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

92. Formations en relation avec l'enseignement fondamental

- 01.03 92 Formation relative à l'enseignement de la Communauté française
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 01.04 92 Subventions aux écoles et instituts supérieurs de pédagogie
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés
- 01.05 92 Formation en cours de carrière - Niveau meso officiel subventionné
Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés

- 01.06 92 Formation en cours de carrière - Niveau micro
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés
- 01.09 92 Formation en cours de carrière - Niveau meso libre subventionné confessionnel
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

DIVISION ORGANIQUE 52 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02. Frais de fonctionnement

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Crédit supplémentaire : 35 milliers d'euros
 Personnel de la Direction générale en augmentation. Installation de nouvelles cellules
Crédit supplémentaire années antérieures : 45 milliers d'euros
 Créances SNCB 2005

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 8932 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

42. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 42 Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 1198 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

44. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements

- 43.01 44 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 50 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

45. Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements

- 44.01 45 Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 6811 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 12.45 50 Dépenses diverses des écoles belges en RFA - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 10 milliers d'euros
 Aucun engagement de crédit en 2004, ce qui justifie de remettre le montant du crédit de cette A.B. à zéro

- 41.23 50 Dotation globale - Enseignement de plein exercice
Réduction : - 1244 milliers d'euros
 Réestimation de l'ensemble des subventions et dotations de fonctionnement aux écoles sur base de la population au 15 janvier 2006 et de l'indexation des forfaits prévue dans le décret du 12 juillet 2001 - Prise en compte du complément lié à l'intervention dans l'augmentation du coût des dépenses énergétiques

53. Ecoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement

- 43.05 53 Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction des taux et du nombre d'internes
- 43.23 53 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 835 milliers d'euros
 Réestimation de l'ensemble des subventions et dotations de fonctionnement aux écoles sur base de la population au 15 janvier 2006 et de l'indexation des forfaits prévue dans le décret du 12 juillet 2001 - Prise en compte du complément lié à l'intervention dans l'augmentation du coût des dépenses énergétiques

55. Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement

- 44.21 55 Subventions de fonctionnement aux internats
Crédit supplémentaire : 13 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction des taux et du nombre d'internes
- 44.23 55 Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice
Crédit supplémentaire : 330 milliers d'euros
 Réestimation de l'ensemble des subventions et dotations de fonctionnement aux écoles sur base de la population au 15 janvier 2006 et de l'indexation des forfaits prévue dans le décret du 12 juillet 2001 - Prise en compte du complément lié à l'intervention dans l'augmentation du coût des dépenses énergétiques

56. Ecoles libres subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice

- 44.10 56 Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné
Crédit supplémentaire années antérieures : 7 milliers d'euros
 Créances d'années antérieures
- 44.11 56 Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné
Crédit supplémentaire années antérieures : 3 milliers d'euros
 Créances d'années antérieures

PROGRAMME 6 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE

61. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 61 Personnel statutaire - Enseignement à horaire réduit
Réduction : - 966 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

63. Ecoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements

- 43.01 63 Subventions-traitements - Enseignement à horaire réduit
Crédit supplémentaire : 2463 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

64. Ecoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions-traitements

- 44.01 64 Subventions-traitements - Enseignement à horaire réduit
Crédit supplémentaire : 635 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

PROGRAMME 7 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE**70. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement**

- 41.23 70 Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance
Réduction : - 405 milliers d'euros
 Réestimation de l'ensemble des subventions et dotations de fonctionnement aux écoles sur base de la population au 15 janvier 2006 et de l'indexation des forfaits prévue dans le décret du 12 juillet 2001 - Prise en compte du complément lié à l'intervention dans l'augmentation du coût des dépenses énergétiques

PROGRAMME 9 - DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS**90. Discriminations positives - Enseignement secondaire**

- 01.02 90 Dépenses de toute nature liées aux écoles à discrimination positive
Crédit supplémentaire : 258 milliers d'euros
 Prise en compte de l'impact budgétaire de l'avant projet de décret renforçant le dispositif des "services d'accrochage scolaire" (SAS)
- 01.07 90 Dépenses de toute nature en relation avec le paiement du personnel et du fonctionnement du Service médiation
Crédit supplémentaire : 210 milliers d'euros
 Augmentation due à l'engagement de 7,5 ETP
Crédit supplémentaire années antérieures : 3 milliers d'euros
- 01.09 90 Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les "classes-passerelles"
Crédit supplémentaire : 26 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés
- 91. Actions spécifiques dans le domaine de l'enseignement**
- 01.01 91 Dépenses de toute nature visant à la sensibilisation des élèves à la culture
Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels
Crédit supplémentaire années antérieures : 9 milliers d'euros
 Créances d'années antérieures
- 01.02 91 Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves
Crédit supplémentaire années antérieures : 8 milliers d'euros
 Créances d'années antérieures
- 01.05 91 Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques
Crédits supplémentaires années antérieures : 29 milliers d'euros
 Créances d'années antérieures
- 92. Activités interréseaux**
- 12.02 92 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris les prix, les interventions pour des manifestations pédagogiques et culturelles interréseaux
Crédit supplémentaire années antérieures : 10 milliers d'euros
 Créances d'années antérieures

- 93. Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles**
- 01.01 93 Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles
Réduction : - 130 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
Crédit supplémentaire années antérieures : 8 milliers d'euros
 Créance Espace Senghor
- 94. Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel**
- 01.01 94 Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel
Crédits supplémentaires années antérieures : 3 milliers d'euros
 Solde subvention IESPSCF de Grivegnée
- 01.04 94 Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel
Réduction : - 187 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

DIVISION ORGANIQUE 53 ENSEIGNEMENT SPECIAL

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL

- 41. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques**
- 11.03 41 Personnel statutaire pédagogique
Réduction : - 1203 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006
- 42. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques**
- 11.03 42 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 36 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006
- 44. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques**
- 11.03 44 Personnel statutaire paramédical
Réduction : - 61 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006
- 46. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements**
- 43.01 46 Subventions-traitements du personnel pédagogique
Crédit supplémentaire : 607 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006
- 47. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical**
- 43.01 47 Subventions-traitements du personnel paramédical
Crédit supplémentaire : 118 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

48. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 48 Subventions-traitements du personnel pédagogique
Crédit supplémentaire : 1623 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

49. Ecoles Libres subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical

- 44.01 49 Subventions-traitements du personnel paramédical
Crédit supplémentaire : 344 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL**50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement**

- 41.23 50 Dotation globale
Crédit supplémentaire : 97 milliers d'euros
 Réestimation de l'ensemble des subventions et dotations de fonctionnement aux écoles sur base de la population au 15 janvier 2006 et de l'indexation des forfaits prévue dans le décret du 12 juillet 2001 - Prise en compte du complément lié à l'intervention dans l'augmentation du coût des dépenses énergétiques

51. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

- 12.21 51 Assurance des élèves
Crédit supplémentaire : 2 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés

53. Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 43.23 53 Subventions forfaitaires
Crédit supplémentaire : 90 milliers d'euros
 Réestimation de l'ensemble des subventions et dotations de fonctionnement aux écoles sur base de la population au 15 janvier 2006 et de l'indexation des forfaits prévue dans le décret du 12 juillet 2001 - Prise en compte du complément lié à l'intervention dans l'augmentation du coût des dépenses énergétiques

54. Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné

- 43.09 54 Formation réseau - Enseignement officiel subventionné
Réduction : - 3 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant
- 43.10 54 Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné
Réduction : - 1 millier d'euros
 Crédit jugé suffisant

56. Ecoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement

- 44.23 56 Subventions forfaitaires
Crédit supplémentaire : 89 milliers d'euros
 Réestimation de l'ensemble des subventions et dotations de fonctionnement aux écoles sur base de la population au 15 janvier 2006 et de l'indexation des forfaits prévue dans le décret du 12 juillet 2001 - Prise en compte du complément lié à l'intervention dans l'augmentation du coût des dépenses énergétiques

57. Ecoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné

- 44.06 57 Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi
Crédits supplémentaires années antérieures : 1 millier d'euros
 Solde subventions

- 44.09 57 Formation réseau - Enseignement libre subventionné
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés
Crédits supplémentaires années antérieures : 5 milliers d'euros

- 44.10 57 Formation établissements - Enseignement libre subventionné
Crédit supplémentaire : 3 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés
Crédits supplémentaires années antérieures : 2 milliers d'euros

PROGRAMME 7 - ACTIVITES DIVERSES**70. Activités diverses**

- 01.01 70 Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles
Réduction : - 7 milliers d'euros
 Crédit jugé suffisant

DIVISION ORGANIQUE 54
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

PROGRAMME 0 - CONTRÔLE DES UNIVERSITES**01. Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes**

- 01.01 01 Commissaires et délégués du Gouvernement - Personnel autre que statutaire
Réduction : - 35 milliers d'euros
 Compensation du crédit supplémentaire pour années antérieures
Crédits supplémentaires années antérieures : 35 milliers d'euros
 Reliquat de dépenses 2005

PROGRAMME 1 - UNIVERSITES DE LA COMMUNAUTE**10. Frais de fonctionnement**

- 41.12 10 Allocation de fonctionnement - Université de Liège
Réduction : - 346 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé attendu en décembre 2006 de 119,07 au lieu de 119,39 au budget initial 2006
 Aide mazout
 Adaptation au coût réel de la revalorisation salariale de 0,5% applicable au 1er décembre 2005
Crédit supplémentaire années antérieures : 963 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé réel en décembre 2005 de 116,91 au lieu de 116,19 au budget ajusté 2005
 Reliquats pour revalorisation de 1% des niveaux 1 en décembre 2004

- 41.13 10 Allocation de fonctionnement - Université de Mons-Hainaut
Réduction : - 59 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé attendu en décembre 2006 de 119,07 au lieu de 119,39 au budget initial 2006
 Aide mazout
 Adaptation au coût réel de la revalorisation salariale de 0,5% applicable au 1er décembre 2005
Crédit supplémentaire années antérieures : 151 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé réel en décembre 2005 de 116,91 au lieu de 116,19 au budget ajusté 2005
 Reliquats pour revalorisation de 1% des niveaux 1 en décembre 2004
- 41.14 10 Allocation de fonctionnement - Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux
Réduction : - 44 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé attendu en décembre 2006 de 119,07 au lieu de 119,39 au budget initial 2006
 Aide mazout
 Adaptation au coût réel de la revalorisation salariale de 0,5% applicable au 1er décembre 2005
Crédit supplémentaire années antérieures : 115 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé réel en décembre 2005 de 116,91 au lieu de 116,19 au budget ajusté 2005
 Reliquats pour revalorisation de 1% des niveaux 1 en décembre 2004
- 41.15 10 Allocation de fonctionnement - Académie Wallonie-Europe (nouveau)
Réduction : - 16 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé attendu en décembre 2006 de 119,07 au lieu de 119,39 au budget initial 2006
 Adaptation au coût réel de la revalorisation salariale de 0,5% applicable au 1er décembre 2005

PROGRAMME 2 - UNIVERSITES LIBRES

20. Intervention

- 44.02 20 Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971
Réduction : - 36 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé attendu en décembre 2006 de 119,07 au lieu de 119,39 au budget initial 2006
 Adaptation au coût réel de la revalorisation salariale de 0,5% applicable au 1er décembre 2005
Crédit supplémentaire années antérieures : 92 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé réel en décembre 2005 de 116,91 au lieu de 116,19 au budget ajusté 2005
 Reliquats pour revalorisation de 1% des niveaux 1 en décembre 2004

21. Subventions

- 44.04 21 Subventions au Département Environnement de l'Université de Liège
Crédit supplémentaire : 8 milliers d'euros
 Adaptation due à la révision de l'évolution de l'index (estimation décembre 2006 : 119,07 au lieu de 119,39 au budget initial; estimation décembre 2005 : 116,91 au lieu de 116,19 au budget initial)
Crédit supplémentaire années antérieures : 17 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé réel en décembre 2005 de 116,91 au lieu de 116,19 au budget ajusté 2005
 Reliquats pour revalorisation de 1% des niveaux 1 en décembre 2004

22. Subventions sociales - Université libres subventionnées

- 44.03 22 Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés
Crédit supplémentaire : 11 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins

23. Allocations de fonctionnement

- 44.12 23 Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain
Réduction : - 432 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé attendu en décembre 2006 de 119,07 au lieu de 119,39 au budget initial 2006
 Aide mazout
 Adaptation au coût réel de la revalorisation salariale de 0,5% applicable au 1er décembre 2005
Crédit supplémentaire années antérieures : 1179 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé réel en décembre 2005 de 116,91 au lieu de 116,19 au budget ajusté 2005
 Reliquats pour revalorisation de 1% des niveaux 1 en décembre 2004
- 44.13 23 Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles
Réduction : - 365 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé attendu en décembre 2006 de 119,07 au lieu de 119,39 au budget initial 2006
 Aide mazout
 Adaptation au coût réel de la revalorisation salariale de 0,5% applicable au 1er décembre 2005
Crédit supplémentaire années antérieures : 1012 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé réel en décembre 2005 de 116,91 au lieu de 116,19 au budget ajusté 2005
 Reliquats pour revalorisation de 1% des niveaux 1 en décembre 2004
- 44.14 23 Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur
Réduction : - 111 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé attendu en décembre 2006 de 119,07 au lieu de 119,39 au budget initial 2006
 Aide mazout
 Adaptation au coût réel de la revalorisation salariale de 0,5% applicable au 1er décembre 2005
Crédit supplémentaire années antérieures : 301 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé réel en décembre 2005 de 116,91 au lieu de 116,19 au budget ajusté 2005
 Reliquats pour revalorisation de 1% des niveaux 1 en décembre 2004
- 44.15 23 Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons
Réduction : - 21 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé attendu en décembre 2006 de 119,07 au lieu de 119,39 au budget initial 2006
 Aide mazout
 Adaptation au coût réel de la revalorisation salariale de 0,5% applicable au 1er décembre 2005
Crédit supplémentaire années antérieures : 58 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé réel en décembre 2005 de 116,91 au lieu de 116,19 au budget ajusté 2005
 Reliquats pour revalorisation de 1% des niveaux 1 en décembre 2004
- 44.16 23 Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons
Réduction : - 51 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé attendu en décembre 2006 de 119,07 au lieu de 119,39 au budget initial 2006
 Aide mazout
 Adaptation au coût réel de la revalorisation salariale de 0,5% applicable au 1er décembre 2005
Crédit supplémentaire années antérieures : 129 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé réel en décembre 2005 de 116,91 au lieu de 116,19 au budget ajusté 2005
 Reliquats pour revalorisation de 1% des niveaux 1 en décembre 2004

- 44.17 23 Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles
Réduction : - 24 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé attendu en décembre 2006 de 119,07 au lieu de 119,39 au budget initial 2006
 Aide mazout
 Adaptation au coût réel de la revalorisation salariale de 0,5% applicable au 1er décembre 2005
Crédit supplémentaire années antérieures : 70 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé réel en décembre 2005 de 116,91 au lieu de 116,19 au budget ajusté 2005
 Reliquats pour revalorisation de 1% des niveaux 1 en décembre 2004
- 44.18 23 Allocation de fonctionnement à l'Académie de Louvain (nouveau)
Réduction : - 34 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé attendu en décembre 2006 de 119,07 au lieu de 119,39 au budget initial 2006
 Adaptation au coût réel de la revalorisation salariale de 0,5% applicable au 1er décembre 2005
- 44.19 23 Allocation de fonctionnement à l'Académie Wallonie-Bruxelles (nouveau)
Réduction : - 20 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé attendu en décembre 2006 de 119,07 au lieu de 119,39 au budget initial 2006
 Adaptation au coût réel de la revalorisation salariale de 0,5% applicable au 1er décembre 2005

PROGRAMME 4 - ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

41. Frais de fonctionnement

- 12.70 41 Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire
Réduction : - 12 milliers d'euros
 Transfert vers la D.O.40, A.B. 44.17.70
- 34.03 41 Indemnités à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement universitaire
Réduction : - 2000 milliers d'euros
 Adaptation du crédit aux besoins

45. Coopération interuniversitaire - Banque de données

- 40.07 45 Intervention en faveur des étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude
Crédit supplémentaire : 7 milliers d'euros
 Adaptation du crédit en fonction de la statistique définitive des étudiants concernés aux Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur

DIVISION ORGANIQUE 55

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE ET HAUTES ECOLES

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ECOLES (HORS DOTATIONS)

40. Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Personnel statutaire (cadre d'extinction)
Réduction : - 7 milliers d'euros
 Nouvelle estimation basée sur les dépenses réelles des 4 premiers mois de traitements, projetées sur 12 mois

41. Hautes Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles

- 11.03 41 Personnel statutaire (mises en disponibilité)
Crédit supplémentaire : 134 milliers d'euros
 Nouvelle estimation basée sur les dépenses réelles des 4 premiers mois de traitements, projetées sur 12 mois

42. Hautes Ecoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel

- 11.03 42 Personnel statutaire (chargés de mission)
Crédit supplémentaire : 61 milliers d'euros
 Nouvelle estimation basée sur les dépenses réelles des 4 premiers mois de traitements, projetées sur 12 mois

43. Hautes Ecoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles officielles subventionnées (hors subventions)

- 43.14 43 Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)
Réduction : - 522 milliers d'euros
 Nouvelle estimation basée sur les dépenses réelles des 4 premiers mois de traitements, projetées sur 12 mois
- 43.15 43 Subventions-traitements (chargés de mission)
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
 Nouvelle estimation basée sur les dépenses réelles des 4 premiers mois de traitements, projetées sur 12 mois

44. Hautes Ecoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Ecoles libres subventionnées (hors subventions)

- 44.10 44 Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)
Crédit supplémentaire : 137 milliers d'euros
 Nouvelle estimation basée sur les dépenses réelles des 4 premiers mois de traitements, projetées sur 12 mois
- 44.11 44 Subventions-traitements (chargés de mission)
Crédit supplémentaire : 97 milliers d'euros
 Nouvelle estimation basée sur les dépenses réelles des 4 premiers mois de traitements, projetées sur 12 mois

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES

51. Hautes Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Ecoles de la Communauté française

- 41.21 51 Dotation aux Hautes Ecoles
Réduction : - 27 milliers d'euros
 Adaptation au coût réel de la revalorisation salariale de 0,5% applicable au 1er décembre 2005
 Aide mazout

52. Hautes Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.23 52 Interventions en vue d'assurer la gestion des 12 internats autonomes
Crédit supplémentaire : 6 milliers d'euros
 Indexation de 2,6% en fonction de l'évolution réelle de l'index des prix entre janvier 2006 et janvier 2005
 Aide mazout
 Nouvelle estimation des dépenses de personnel sur base des dépenses réelles des 4 premiers mois de traitements, projetées sur 12 mois

53. Hautes Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

- 12.21 53 Assurance des élèves
Réduction : - 5 milliers d'euros
 Adaptation du crédit aux besoins

54. Hautes Ecoles de la Communauté - Divers - Jury

- 12.02 54 Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur
Crédit supplémentaire : 9 milliers d'euros
 Nouvelle estimation des dépenses sur base des dépenses réelles des 4 premiers mois, projetées sur 12 mois

56. Hautes Ecoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles officielles subventionnées

- 43.14 56 Subventions aux Hautes Ecoles
Réduction : - 35 milliers d'euros
 Adaptation au coût réel de la revalorisation salariale de 0,5% applicable au 1er décembre 2005
 Aide mazout

57. Hautes Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Ecoles libres subventionnées

- 44.13 57 Subventions aux Hautes Ecoles
Réduction : - 56 milliers d'euros
 Adaptation au coût réel de la revalorisation salariale de 0,5% applicable au 1er décembre 2005
 Aide mazout

58. Refinancement des Hautes Ecoles - Enseignement

- 01.01 58 Dépenses généralement quelconques relatives aux Hautes Ecoles
Réduction : - 13 milliers d'euros
 Transfert vers la D.O.40, A.B. 44.17.70

PROGRAMME 6 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES D'ARCHITECTURE

60. Ecoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture

- 41.21 60 Dotation à l'Institut d'Architecture - La Cambre
Crédit supplémentaire : 38 milliers d'euros
 Nouvelle estimation basée sur les dépenses réelles des 4 premiers mois de traitements, projetées sur 12 mois
 Fonctionnement : révision sur base de l'évolution réelle de l'indice des prix entre janvier 2006 (réel : 118,92 au lieu de 119,53 au budget initial) et janvier 2005 (réel : 115,88 déjà au budget initial), soit + 2,6% au lieu de 3,1%
 Aide mazout

61. Ecoles officielles de la Communauté - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture

- 43.24 61 Subvention à l'Intercommunale d'architecture
Réduction : - 31 milliers d'euros
 Nouvelle estimation basée sur les dépenses réelles des 4 premiers mois de traitements, projetées sur 12 mois
 Fonctionnement : révision sur base de l'évolution réelle de l'indice des prix entre janvier 2006 (réel : 118,92 au lieu de 119,53 au budget initial) et janvier 2005 (réel : 115,88 déjà au budget initial), soit + 2,6% au lieu de 3,1%
 Aide mazout
 Adaptation de l'encadrement et du fonctionnement en fonction du nombre d'étudiants

62. Ecoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des écoles d'architecture

- 44.13 62 Subvention aux Instituts Saint-Luc
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Nouvelle estimation basée sur les dépenses réelles des 4 premiers mois de traitements, projetées sur 12 mois
 Fonctionnement : révision sur base de l'évolution réelle de l'indice des prix entre janvier 2006 (réel : 118,92 au lieu de 119,53 au budget initial) et janvier 2005 (réel : 115,88 déjà au budget initial), soit + 2,6% au lieu de 3,1%
 Aide mazout
 Adaptation de l'encadrement et du fonctionnement en fonction du nombre d'étudiants

PROGRAMME 7 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE

72. Congés de maternité

- 01.01 72 Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité
Crédit supplémentaire : 4 milliers d'euros
 Nouvelle estimation des dépenses de personnel sur base des dépenses réelles des 4 premiers mois de traitements, projetées sur 12 mois

PROGRAMME 8 - HAUTES ECOLES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR HORS UNIVERSITE

82. Subventions sociales

- 33.01 82 Subventions sociales
Crédit supplémentaire : 1 millier d'euros
 Adaptation en fonction de la statistique définitive des étudiants finançables 2004-2005

PROGRAMME 9 - INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION DE BRUXELLES CAPITALE EN MATIERE D'EMPLOI

90. Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi

- 11.04 90 Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université (B)
Crédit supplémentaire : 1234 milliers d'euros
 Nouvelle estimation basée sur les dépenses réelles 2005 et les 4 premiers mois de traitements de l'année 2006, projetées sur 12 mois

**DIVISION ORGANIQUE 56
 ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

PROGRAMME 4 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ECOLES DE PROMOTION SOCIALE

40. Ecoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 40 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 2183 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

41. Ecoles de la Communauté française - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 41 Personnel statutaire
Crédit supplémentaire : 51 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

43. Ecoles officielles subventionnées - Subventions-traitements

- 43.01 43 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 4265 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

44. Ecoles libres subventionnées - Subventions-traitements

- 44.01 44 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 929 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

PROGRAMME 5 - FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE PROMOTION SOCIALE**50. Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement**

- 41.23 50 Dotation globale
Crédit supplémentaire : 66 milliers d'euros
 Réestimation de l'ensemble des subventions et dotations de fonctionnement aux écoles sur base de la population scolaire de l'année 2004 - 2005 et de l'indexation des forfaits prévue dans le décret du 12 juillet 2001

51. Ecoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"

- 12.21 51 Assurance des élèves
Crédits supplémentaires années antérieures : 2 milliers d'euros
 Indexation de 2,6% entre janvier 2006 et janvier 2005, en fonction de l'évolution réelle de l'index entre les 2 périodes

54. Ecoles officielles subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement

- 43.08 54 Frais pour le formation continuée
Crédits supplémentaires années antérieures : 15 milliers d'euros
 Solde 2004 au CPEONS
- 43.23 54 Subventions forfaitaires
Réduction : - 1174 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.43.25.54
 Réestimation de l'ensemble des subventions et dotations de fonctionnement aux écoles sur base de la population scolaire de l'année 2004 - 2005 et de l'indexation des forfaits prévue dans le décret du 12 juillet 2001
- 43.25 54 Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées
Crédit supplémentaire : 1148 milliers d'euros
 Soldes pour formations organisées années scolaires précédentes (délai d'admission aux subvention des différents modules de formation)

55. Ecoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement

- 44.23 55 Subventions forfaitaires
Réduction : - 446 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.44.25.55
 Réestimation de l'ensemble des subventions et dotations de fonctionnement aux écoles sur base de la population scolaire de l'année 2004 - 2005 et de l'indexation des forfaits prévue dans le décret du 12 juillet 2001
- 44.25 55 Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées
Crédit supplémentaire : 481 milliers d'euros
 Soldes pour formations organisées années scolaires précédentes (délai d'admission aux subvention des différents modules de formation)

PROGRAMME 8 - RESTRUCTURATION ET VALIDATION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

81. Actions diverses

- 01.01 81 Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale
Crédit supplémentaire : 62 milliers d'euros
 Adaptation aux besoins réels compte tenu de la mise en œuvre du dispositif de validation des compétences

**DIVISION ORGANIQUE 57
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

PROGRAMME 3 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

30. Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 30 Personnel statutaire
Réduction : - 1328 milliers d'euros
 Nouvelle estimation des dépenses sur base des dépenses réelles des 4 premiers mois, projetées sur 12 mois

31. Etablissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques

- 11.03 31 Personnel statutaire
Réduction : - 191 milliers d'euros
 Nouvelle estimation des dépenses sur base des dépenses réelles des 4 premiers mois, projetées sur 12 mois

32. Etablissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions-traitements

- 43.01 32 Subventions-traitements
Réduction : - 221 milliers d'euros
 Nouvelle estimation des dépenses sur base des dépenses réelles des 4 premiers mois, projetées sur 12 mois

33. Etablissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions-traitements

- 44.01 33 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 80 milliers d'euros
 Nouvelle estimation des dépenses sur base des dépenses réelles des 4 premiers mois, projetées sur 12 mois

PROGRAMME 4 - FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

40. Etablissements de la Communauté - Frais de fonctionnement

- 41.01 40 Dotation globale aux 6 établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée
Réduction : - 4 milliers d'euros
 Révision sur base de l'évolution réelle de l'index des prix entre janvier 2006 (réel: 118,92 au lieu de 119,53 au budget initial) et janvier 2005 (réel: 115,88 déjà au budget initial). Soit + 2,6% au lieu de 3,1%
 Aide mazout

42. Etablissements d'Enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 43.03 42 Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés
Crédit supplémentaire : 30 milliers d'euros
 Révision sur base de l'évolution réelle de l'index des prix entre janvier 2006 (réel: 118,92 au lieu de 119,53 au budget initial) et janvier 2005 (réel: 115,88 déjà au budget initial). Soit + 2,6% au lieu de 3,1%
 Adaptation en fonction du nombre d'étudiants subsidiables 2005-2006
 Adaptation du montant des droits d'inscription déduits
 Aide mazout

44. Etablissements d'Enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement

- 44.30 44 Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés
Crédit supplémentaire : 198 milliers d'euros
 Révision sur base de l'évolution réelle de l'index des prix entre janvier 2006 (réel: 118,92 au lieu de 119,53 au budget initial) et janvier 2005 (réel: 115,88 déjà au budget initial). Soit + 2,6% au lieu de 3,1%
 Adaptation en fonction du nombre d'étudiants subsidiables 2005-2006
 Adaptation du montant des droits d'inscription déduits
 Aide mazout

46. Subsidés sociaux - Ecoles supérieures des arts

- 33.02 46 Subsidés sociaux aux écoles supérieures des arts
Réduction : - 1 millier d'euros
 Adaptation du crédit en fonction de la statistique définitive des étudiants subsidiables 2004-2005
 Adaptation du crédit en fonction d'un indice santé attendu en janvier 2006 de 116,98

PROGRAMME 5 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE OFFICIEL SUBVENTIONNES

50. Subventions-traitements

- 43.01 50 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 125 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

PROGRAMME 7 - DEPENSES DE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT A HORAIRE REDUIT

70. Etablissements d'enseignement officiels subventionnés

- 43.01 70 Subventions-traitements
Crédit supplémentaire : 195 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

71. Etablissements d'enseignement libres subventionnés

- 44.01 71 Subventions-traitements
Réduction : - 7 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

72. Humanités artistiques

- 01.01 72 Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné
Crédit supplémentaire : 119 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

DIVISION ORGANIQUE 58
ENSEIGNEMENT A DISTANCE

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE**02. Frais de fonctionnement**

- 12.01 02 Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services
Réduction : - 100 milliers d'euros
 Transfert vers l'A.B.12.02.02
- 12.02 02 Paiement des professeurs correcteurs
Crédit supplémentaire : 200 milliers d'euros
 Augmentation due à la multiplication des projets en cours, notamment multimédias

PROGRAMME 1 - SUBSISTANCE INSPECTION**10. Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques**

- 11.03 10 Personnel statutaire
Réduction : - 69 milliers d'euros
 Recalcul complet de l'ensemble des allocations de base Traitements sur base des dépenses réelles des quatre premiers mois de l'exercice budgétaire 2006

CHAPITRE IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

DIVISION ORGANIQUE 85
DETTE DIRECTE

PROGRAMME 0 -SUBSISTANCE ADMINISTRATION

01. Frais de fonctionnement

- 12.08 01 Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion des finances publiques, en ce compris des dépenses de formation, d'information et d'études
Réduction : - 100 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit

PROGRAMME 1 -SERVICE DE LA DETTE DIRECTE

10. Amortissements et charges d'intérêts - Papier commercial

- 21.01 10 Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures
Réduction : - 1992 milliers d'euros
Transfert vers l'A.B.21.03.10
- 21.03 10 Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures
Crédit supplémentaire : 1992 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit basée sur des paramètres actualisés

DIVISION ORGANIQUE 86

DETTE LIEE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

PROGRAMME 1 - SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE

11. Subventions et charges financières des universités libres

- 44.08 11 Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)
Réduction : - 1500 milliers d'euros
Nouvelle estimation du crédit basée sur des paramètres actualisés

CHAPITRE V
DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANCAISE

DIVISION ORGANIQUE 90
DOTATIONS A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
FRANCAISE

PROGRAMME I - DOTATION A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANCAISE

11. Région wallonne - Cocof

- 01.32 11 Dotation à la Région Wallonne
Réduction : - 5981 milliers d'euros
Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés
- 01.33 11 Dotation à la Commission communautaire française
Réduction : - 1729 milliers d'euros
Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés
- 01.34 11 Dotation à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)
Réduction : - 1263 milliers d'euros
Adaptation du crédit en fonction des paramètres actualisés